

Québec, le 12 décembre 2006

Monsieur Guy Avoine
Groupe Conseil UDA inc.
426, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec) J0H 2G0

Objet : Projet du gazoduc Doublement Saint-Sébastien – Allégation de confidentialité sur des données de sondage sur la profondeur dans le sol du gazoduc existant

Monsieur,

En réponse à une demande d'information de la commission chargée de l'examen public du projet en rubrique sur la profondeur dans le sol du gazoduc existant dans le secteur de Saint-Sébastien, vous lui transmettiez le 1^{er} décembre 2006 un document intitulé « Questions et documents demandés au promoteur lors de l'audience du 20 novembre 2006 et dans une lettre du 23 novembre 2006 », déposé sous la côte DA1 par la commission. Dans votre réponse fournie à la page 1 (QC-2), vous demandez que les données présentées à l'annexe B intitulée « Données recueillies concernant le recouvrement du gazoduc existant entre les routes 227 et 133 dans la municipalité de Saint-Sébastien » et qui renferme la mention « confidentiel », soient traitées de manière confidentielle par la commission.

La commission a constaté que le document transmis renferme, à la page 2, une synthèse des données de sondage concernant la profondeur de la conduite existante. La commission a pu vérifier l'adéquation entre cette synthèse et les données de l'annexe B. Étant donné que la commission considère ces précisions suffisantes pour son analyse, elle vous retourne les copies de l'annexe B dudit document et en détruira la version électronique. Ainsi, l'annexe B ne sera pas rendue publique par la commission et conséquemment, elle ne l'utilisera pas dans ses travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président de la commission,

Michel Germain

p. j. (9)
c.c. M. David Cossette